

L'assurance auto-entrepreneur pour les coachs sportifs

Description

Que ce soit en indépendant ou au sein d'une [salle de sport](#), il est indispensable pour l'[auto-entrepreneur coach sportif](#) de s'assurer étant donné qu'il s'expose à divers accidents dans le cadre de sa mission :

- Fractures ;
- Blessures ;
- Traumatismes ;
- Troubles neurologiques ;
- Chutes.

C'est pourquoi, il doit disposer d'une bonne protection en matière de :

- [Responsabilité civile pro auto-entrepreneur](#) ;
- Protection juridique ;
- [Prévoyance](#) ;
- Complémentaire santé.

Avant de se lancer en tant qu'indépendant dans le domaine, il convient alors, avant tout, de connaître le fonctionnement de l'assurance professionnelle sport.

[Assurance : demander mon devis](#)

Qu'est-ce que l'assurance auto-entrepreneur ?

Il s'agit d'une [assurance](#) qui **permet aux auto-entrepreneurs de rester à l'abri des risques** qui peuvent affecter :

- La responsabilité civile ;
- L'activité ;
- Les biens.

Parmi les **couvertures auxquelles ils peuvent souscrire**, on distingue l'assurance :

- Tous risques ;
- Automobile ;

- Responsabilité civile professionnelle ;
- [Protection juridique](#) ;
- Perte d'exploitation ;
- Des biens et locaux professionnels ;
- Garantie décennale (pour certains secteurs d'activité).

Est-elle obligatoire ?

L'assurance pour [auto-entrepreneur](#) n'est **obligatoire que dans certains cas**, mais elle demeure fortement recommandée. Ceux qui utilisent des locaux ou des véhicules dans le cadre de leurs prestations sont, par exemple, tenus de souscrire une garantie responsabilité civile. Notons qu'elle est souvent comprise dans l'assurance multirisque ou dans l'assurance automobile.

De même, **les auto-entrepreneurs exerçant une profession réglementée sont également tenus d'en souscrire**. Les agents immobiliers en font, par exemple, partie. Dans la liste, on retrouve également les :

- Architectes ;
- Taxis ;
- Professionnels du droit ;
- Experts-comptables.

Bon à savoir : quelle que soit la [forme juridique](#) d'une entreprise, aucune activité professionnelle n'est à l'abri d'un sinistre. À défaut d'assurance, le dirigeant devra prendre en charge la réparation du préjudice.

Qu'est-ce que l'assurance responsabilité civile professionnelle (RCP)

Au cours de l'exercice d'une activité de coaching, il n'est **pas rare que l'on commette certaines erreurs** ou bien des fautes professionnelles :

- Négligence ;
- Conseil impertinent ;
- Secret médical dévoilé ;
- Matériel de sport abîmé.

L'auto-entrepreneur coach sportif aura à supporter seul les conséquences financières de ses erreurs **s'il ne dispose pas d'un [contrat d'assurance RC Pro](#)**. Il risque de

verser des dommages et intérêts à un client si ce dernier le poursuit en justice. L'assurance responsabilité civile professionnelle peut remédier à cette situation. C'est l'assureur qui prendra en charge les indemnités.

Contrat RCP

Le contrat RCP, à l'exemple d'Assur coach sportif, couvre les responsabilités de l'auto-entrepreneur coach sportif **en cas de dommages causés à autrui, dans le cadre de son activité professionnelle**. Sa souscription permet de diminuer les dépenses en cas d'erreur ou d'accident. Elle peut être complétée, entre autres, par une protection juridique et numérique.

Souscription

Avant de souscrire une offre, il convient de comparer en ligne les assurances proposées sur le marché. C'est le moyen le plus rapide de trouver les garanties les plus adaptées à leurs besoins.

Quant à la souscription de l'assurance, **elle s'effectue en ligne ou auprès de la compagnie choisie**. Le coach sportif peut également faire appel à un professionnel dans le domaine pour s'en charger, ce qui permet de bénéficier d'un gain de temps considérable.

Coût pour une assurance RC pro

Le coût d'une assurance RC pro **dépend de divers paramètres ainsi que des garanties souhaitées**. Il peut également varier selon l'importance de la franchise, voire de la situation géographique de l'entreprise.

Il change également **en fonction de l'activité exercée**. Par exemple, si le coût d'une assurance RC pro s'élève à près de 120 euros par an pour le photographe, celui du maçon peut aller jusqu'à plus de 600 euros annuels.

Pour le coach sportif, il est de **200 euros environ par an en moyenne**. Pour rappel, ce montant peut augmenter en fonction :

- Du plafond d'indemnisation ;
- Des garanties optionnelles ;
- De l'expérience dans le métier ;
- Du niveau de franchise ;
- Du chiffre d'affaires.

Les options du contrat

Comme cité précédemment, en plus de la RC Pro classique, il est également **possible de [souscrire une protection juridique](#)**. En cas de litige, cette dernière garantit une assistance technique à l'assuré, par des professionnels du droit devant les tribunaux. Parfois, le contrat prévoit la prise en charge des honoraires versés à l'avocat.

Les sociétés d'assurance peuvent également proposer la **protection numérique en option**. Elle protège l'auto-entrepreneur coach sportif contre toute menace émanant du Web :

- Vol de données client ;
- Mauvaise e-réputation ;
- Piratage.

De même, l'assurance RC pro **peut encore être complétée par** une :

- Couverture complémentaire santé ;
- Assurance prévoyance.

Cette dernière permet au coach sportif de **maintenir ses revenus même en cas d'arrêt de travail**. Des indemnités journalières lui seront versées. Concernant la complémentaire santé, elle permet de bénéficier d'un meilleur remboursement des frais de santé.

Les activités couvertes

La liste est longue. Parmi les activités couvertes, on retrouve :

- L'aquagym ;
- La Zumba ;
- La natation ;
- La musculation ;

- Le running ;
- Le fitness ;
- La boxe ;
- Le judo ;
- La lutte ;
- Le ju-jitsu.

Quelles différences avec une assurance responsabilité civile classique ?

[L'assurance responsabilité civile classique](#) protège personnellement l'assuré contre les risques qu'il peut causer à autrui. Quant à la garantie RC pro, elle couvre tous les éventuels dégâts corporels, immatériels et matériels pouvant survenir au cours de l'activité professionnelle.

Quelles sont les autres assurances disponibles pour les coachs sportifs ?

L'homme clé compte parmi les autres assurances disponibles pour les coachs sportifs. Dans la liste, on retrouve également :

- L'assurance responsabilité du dirigeant ;
- La garantie perte de revenus ;
- L'assurance automobile ;
- Le contrat santé ;
- La couverture retraite.

Le coach sportif peut également ouvrir un **contrat d'assurance de biens transportés**. Cette option lui permet d'être couvert aussi bien durant le transport de divers matériels professionnels qu'au cours des phases de déchargement et de chargement. Il a également le choix de souscrire une garantie rééquipement à neuf.

FAQ

Quel est le rôle du coach sportif ?

Le coach sportif se charge de conseiller et d'assister des personnes sur les entraînements et exercices à pratiquer. Il a également pour rôle de leur proposer des programmes sportifs selon leur profil. L'entraîneur peut travailler en tant qu'indépendant ou bien d'exercer son activité au sein d'une salle de fitness. Il est préférable pour lui de souscrire un contrat d'assurance et risque de voir sa responsabilité civile professionnelle engagée en cas de :

- Mauvais conseil ;
- Accident.

Comment choisir une assurance pour coach sportif ?

Afin d'effectuer le bon choix, il est essentiel de bien déterminer ses propres besoins en tant que coach sportif. C'est après seulement qu'il faut passer à la comparaison des meilleures offres existantes sur le marché. Il peut également choisir d'opter pour une tout autre démarche : celle de confier la recherche du contrat adapté à un courtier en assurance. Le professionnel fera un audit des besoins du coach sportif et trouvera à sa place une solution adéquate au meilleur prix.

Que doit-on savoir au sujet du contrat multirisque pro ?

Le contrat d'assurance multirisque Pro comprend, à la fois, la :

- RC Pro ;
- Protection juridique ;
- RC exploitation.

En effet, il s'agit du contrat le plus complet qui, en cas de sinistre, couvre en même temps :

- La responsabilité civile professionnelle ;
- Le lieu de travail ;
- Les pertes d'exploitation.

Il convient de savoir qu'il coûte près de 300 euros annuels.

Que faut-il vérifier avant de souscrire l'assurance auto-entrepreneur coach sportif ?

La souscription à une assurance auto-entrepreneur permet au coach sportif de poursuivre son activité l'esprit serein, en toutes circonstances. Mais avant de souscrire un quelconque contrat, il est important de procéder à la vérification des détails parmi lesquels on peut citer :

- Exclusions ;
- Conditions ;
- Délais de carence ;
- Franchises.